

Système de gestion des décisions des instances

Intervention - Développement et des opérations , Direction de l'environnement et du développement durable

	Numéro de dossier : 1125843001
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Division portefeuille de projets #2
Objet	Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN et adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. relatif à cette propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

Commentaires

Conformément aux attentes de la Division de la planification et du suivi environnemental, cet accord précise nos exigences quant à la réhabilitation environnementale des terrains qui seront cédés à la Ville pour fins de parcs, d'espaces publics, de rues ou de ruelles. L'accord prévoit que le promoteur devra respecter les lois et règlements en vigueur et que tous les documents relatifs à la caractérisation des sols et à la réhabilitation des terrains à être versés au domaine public seront soumis à la Ville pour approbation.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention Marianne DORLOT Ingénieure Tél.: 514 872-3927	Endossé par: Lina ALLARD Chef de section, Division de la planification et du suivi environnemental pour Annick Le Floch, chef de division, Division de la planification et du suivi environnemental Tél.:514 872-6508 Date d'endossement: 2012-09-26
	Date d'endossement: 2012-09-20

Numéro de dossier: 1125843001